

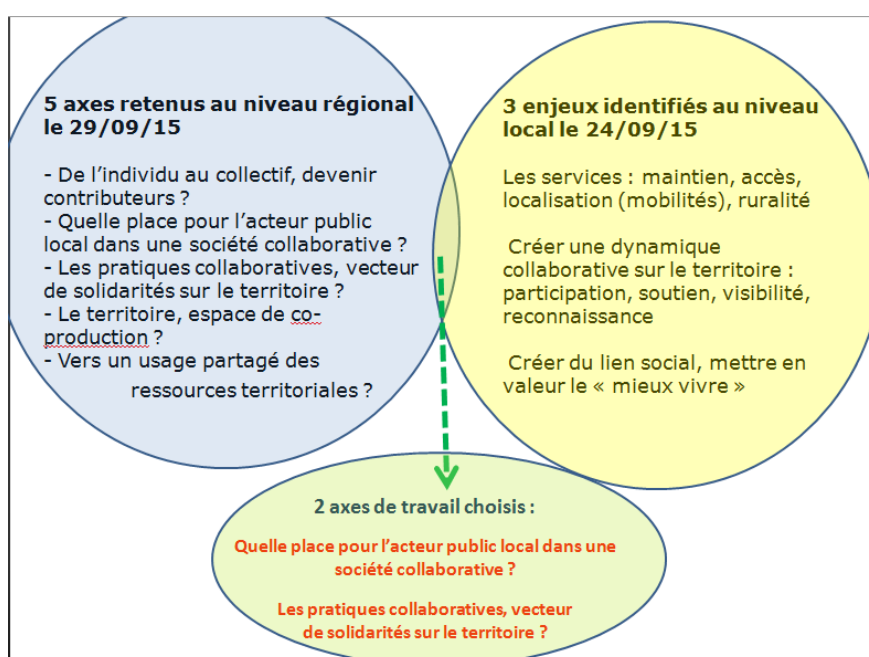
au Café solidaire de Soulvache

18 personnes présentes

Organisation de la réunion :

**1) Présentation en plénière**

- Rappel du programme
- Organisation de la démarche
- Compte rendu réunion du 29 septembre 2015 : présentation des 5 axes retenus
- Rappel des 3 enjeux identifiés sur le Pays lors de la dernière réunion du groupe de travail DOMINO au niveau local
- Présentation des 2 axes de travail choisis pour être approfondis lors des ateliers régionaux mensuels



**2) Travail par groupe**

Les participants étaient réunis autour de 4 tables par groupe de 4 à 5 personnes et devaient se pencher sur les 2 axes de travail choisis pour approfondir ces questions et apporter des éléments aux membres qui vont participer à la prochaine réunion régionale le 9 novembre 2015 à Morlaix.

Il a été demandé aux personnes présentes de se mettre en priorité sur des tables où ils ne connaissaient pas les autres participants.



## **Synthèse des éléments recueillis par question :**

- **Pour vous, quelle place pour l'acteur public local dans une société collaborative ?**

### **Plusieurs groupes ont d'abord souhaité définir la notion d'acteur public :**

- On a essayé de définir qu'est ce qu'une structure public, un service public. On a dit que c'est un travail d'intérêt général qui n'engendre pas de profit ni de production de richesses, mais il y a une notion de comptabilité, de financement derrière.

- On a commencé par définir ce que c'est l'acteur public local. On a dit que c'est plus des mairies, des collectivités, la gendarmerie par exemple, des notaires, des gens notables.

Définir l'acteur local : chambre consulaire, conseil départemental...

### **Ensuite on retrouve plusieurs idées :**

#### **1) Identifier et « faire connaître » : aux citoyens, à tous les acteurs publics...**

- Connaître le territoire pour proposer au citoyen ce type d'économie
- Faire prendre conscience d'une nouvelle définition des pratiques collaboratives par rapport aux outils technologiques
- Être à l'écoute parce qu'il (l'acteur public) connaît le territoire.
- l'acteur public doit contribuer à l'évaluation des besoins.

#### **2) Etre « animateur »**

- Etre un moteur qui suscite les émergences de projets
- Donner aux élus les outils pour développer et soutenir et/ou financer ces pratiques, il y a besoin d'outils et d'expérimentation.
- Etre un facilitateur de rencontres, de diffuseur d'informations,
- mettre à disposition des salles
- Les collectivités doivent favoriser le réseau, donc doivent être la pour faire levier,
- Assurer un gage de pérennité
- C'est plus un rôle de facilitateur d'accompagnateur, incitatif pour faire émerger des projets tout en ne faisant pas à la place du citoyen et sans assurer de contrôle.
- la nécessité d'une coordination entre les acteurs publics locaux et les bénévoles car si chacun reste dans sa sphère c'est très difficile de faire quelque chose. Mais c'est une utopie de l'affirmer mais il faudrait aller en ce sens.

#### **3) Gouvernance : « la place de chacun »**

- la place des élus : Les élus n'ont peut être pas envie de soutenir ces projets ? Peut être peur de dualité et perte de pouvoir et l'observation qui a été faite c'est qu'il est souvent plus facile d'imposer que de questionner les citoyens. Il s'agit d'une question de gouvernance.
- faire émerger des projets tout en ne faisant pas à la place du citoyen et sans assurer de contrôle. C'est important.
- Assurer un gage de pérennité sans enlever tout gage de participation citoyenne.
- Pour certains la situation du territoire par rapport à ce projet de société collaborative pourrait être une utopie par rapport à la position des élus. Pour que les projets collaboratifs puissent naître il faut qu'ils soient décider à aider et à faire.

- Dans quelles mesures les pratiques collaboratives peuvent-elles permettre de répondre à des besoins peu ou mal pris en charge par le marché et l'acteur public ?

Trois points ont été traités/abordés :

### 1) Identification des besoins peu ou mal pris en charge :

- Les transports notamment en milieu rural,
- Le logement, l'énergie,
- Les besoins vitaux en quelque sorte, comme l'alimentation.

### 2) Les pratiques collaboratives : un point d'équilibre à trouver

- Toutes les pratiques collaboratives qui existaient parce qu'elles existaient dans le passé visaient à mettre en commun des biens, des moyens, etc., pour réussir à pallier ces carences qui existaient.
- On est arrivé à la conclusion toutes ces pratiques c'étaient une mise en relation entre l'argent et du temps. Cette relation se fait par la loi du marché mais entre les personnes qui ont de l'argent et qui sont prêtes à payer et ceux qui ont du temps et qui peuvent le mettre à disposition, il y a un point d'équilibre à trouver sur lequel repose la collaboration. L'idée est de développer cette pratique de partage et de mise en commun entre temps et l'argent.
- C'est l'idée que c'est aux individus de mutualiser leurs besoins, c'est ce qui sous tend l'idée de « maison collaborative ou de la collaboration »... la mairie peut aider même s'il n'y a pas de maison collaborative.
- On parle bien de pratiques collaboratives en fonction des moyens qu'on a sur un territoire.

### 3) Des partenariats indispensables

- La complémentarité entre le professionnel et le bénévole : chacun apporte des compétences complémentaires qui permettent de se renouveler, de se motiver et de maintenir une motivation...
- La nécessité selon les projets d'avoir des salariés : Dans le domaine de la solidarité, quand il y a des échanges horizontaux avec des bénévoles, ça s'épuise très vite. Il faut une redistribution de l'acteur public. Quand il n'y a que des bénévoles ça va s'arrêter, alors que s'il y a un ou des salariés...
- La place du financement public pour assurer les moyens : les associations ne peuvent pas forcément y aller seules et financer elle-même. Quand il n'y plus de financements publics, les pratiques collaboratives s'arrêtent parfois aussi. Cela donne donc la limite de certaines pratiques qui ne sont pas prise en charge par le marché, car elles ne sont pas rentables.
- Le « faire » on reste bien sur le pouvoir d'agir des habitants on est bien sur le « faire avec » et pas « faire à la place de ».
- L'acteur public local doit être là pour prendre le relai et puis favoriser une fois que l'initiative est prise - Exemple : sur la Communauté de Communes du Secteur de Derval, un administratif a été mis à disposition pour aider les associations.
- Les enjeux de la gouvernance associative : il faut qu'il y ait un réel Conseil d'Administration, une association ce n'est pas que le président, il ne faut pas recréer dans les associations ce qu'on voit dans autres endroits à savoir une structure pyramidale.  
Il y a aussi le problème des institutions qui reconnaissent plus facilement un président qu'un collectif.

### 3) **Présentation du café Solidaire « Le Papier Buvard » par Caroline DECLERQ**

Retrouvez les informations sur l'actualité du café : <http://lepapierbuvard.com/>